

Immatriculation d'une SA / SAS

Pour le ou les dirigeants de la personne morale

de nationalité française :

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 1 extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

de nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- 1 attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (modèle à télécharger à partir de la rubrique INFOS PRATIQUES)

Eventuellement

- Si le dirigeant est une personne morale, 1 extrait k-bis en original de moins de 3 mois
- 1 acte de nomination du représentant légal de la société

Pour la personne morale

- 1 statut original
- 1 acte original de nomination du président
- 1 acte original de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance, de contrôle.
- 1 liste des souscripteurs
- justificatif d'inscription à l'ordre des commissaires aux comptes et lettre d'acceptation des fonctions
- parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
- attestation de dépôt de capital

Eventuellement

- 1 rapport du commissaire aux apports s'il y a un apport en nature supérieur à la moitié du capital social

Pour les SAS

- 1 acte original de nomination des commissaires aux comptes
- Si 2 des 3 seuils suivants sont dépassés :
- Total du bilan 1 Million d'euros
 - Total du CA H.T 2 Millions d'euros
 - Le nombre moyen de salariés permanent employés au cours de l'année précédente ne doit pas excéder 20 personnes

Justificatif de la jouissance des locaux

Création de fonds de commerce :

- Justificatif du local (bail commercial, copie quittance EDF au nom du gérant, autorisation de mise à disposition des locaux...)

Achat de fonds de commerce :

- Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistrée au service des impôts
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
-

Location gérance

- Copie du contrat de location gérance
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour l'activité

Votre activité est peut-être réglementée, à titre indicatif, vous pouvez le vérifier dans la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES.

Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque :

Si création : 37.45 €

Si création sans activité : 66.88 €

Si achat ou location gérance du fonds : 69.56 €

Si dépôt du rapport du commissaire aux apports 15.27 €

Joindre l'imprimé M0 dûment complété.

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#) ", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

Numéro unique : 04 94 22 80 34